

**Règlement du concours « Dans la gueule du loup »  
du 11 au 21 octobre 2018**

**1. Société**

Les Éditions Gallimard Jeunesse, SA au capital de 648 125€, inscrite au RCS de Paris sous le n° 381 624 139, dont le siège social se situe 5, rue Gaston-Gallimard, 75328 Paris Cedex 07 (ci-après « la Société »), organise du 11 au 21 octobre 2018 inclus un concours intitulé « Dans la gueule du loup » (ci-après « le Concours »), à l'occasion de la publication de l'ouvrage *Dans la gueule du loup* de Michael Morpurgo,.

**2. Conditions de participation**

Le Concours est ouvert à tous les enseignants de cycle 3 membres du Cercle Gallimard de l'enseignement.

Sont exclus de toute participation au présent concours et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société et plus généralement le personnel des sociétés participant directement ou indirectement à la réalisation du Concours, y compris leur famille et conjoint (mariage, PACS, concubinage).

Une seule participation par personne est autorisée.

Tout formulaire d'inscription contenant des mentions illisibles, incomplètes ou erronées, ou tout formulaire non parvenu à la Société du fait d'événements hors de son contrôle, annulera la participation, et ce sans que la Société ne puisse en aucun cas voir sa responsabilité engagée.

La Société pourra effectuer toute vérification des informations renseignées par le participant, notamment la demande d'une pièce d'identité du gagnant préalablement à l'envoi du lot que le participant aurait pu gagner. Toute déclaration inexacte entraînera l'élimination immédiate du participant ou le cas échéant le remboursement de la valeur monétaire unitaire de la dotation gagnée.

**3. Modalités de participation**

Pour participer au Concours, il faut être membre du Cercle Gallimard de l'enseignement, se connecter sur le site internet du Cercle Gallimard de l'enseignement à l'adresse [www.cercle-enseignement.com/gueule-du-loup](http://www.cercle-enseignement.com/gueule-du-loup) du 11 au 21 octobre 2018, s'identifier puis s'inscrire au tirage au sort pour que la participation soit validée.

Pour devenir membre, il faut remplir au préalable le formulaire d'inscription en ligne prévu à cet effet. Tout dysfonctionnement ou toute indisponibilité du site internet du Concours au cours de la durée du Concours pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société, ne pourra engager la responsabilité de la Société.

#### **4. Dotations**

Les gagnants du Concours recevront les lots suivants :

- Du 1<sup>er</sup> prix au 30<sup>e</sup> prix : un exemplaire du livre *Dans la gueule du loup* de Michael Morpurgo, collection Grand format Littérature, d'une valeur unitaire de 14,50 €.

Les dotations ne sont pas échangeables contre d'autres lots en nature ou leur contre-valeur en numéraire.

Si l'une ou l'autre de ces dotations venaient à ne plus être disponibles, la Société se réserve la faculté de les remplacer par d'autres, de valeur équivalente.

La revente ou l'échange des lots par les gagnants sont interdits.

#### **5. Sélection des gagnants et remise des lots**

Les gagnants seront désignés par tirage au sort.

Une fois le gagnant informé par la Société, le défaut de réponse de celui-ci à la Société selon les modalités indiquées dans l'email de cette dernière dans un délai de 15 jours suivant ce message, vaudra renonciation pure et simple à la dotation. La Société se réserve alors le droit de désigner par un nouveau tirage au sort un autre Gagnant à qui la dotation sera attribuée.

Les gagnants doivent faire en sorte de maintenir leur connexion à l'adresse électronique renseignée lors de leur inscription sur le site du Cercle Gallimard de l'enseignement pendant toute la durée du Concours. La responsabilité de la Société ne saurait être engagée du fait d'un incident ou d'un arrêt de connexion (temporaire ou définitif) qui ne lui aurait pas permis d'avertir tel ou tel gagnant resté injoignable par voie électronique.

Les lots seront envoyés à chacun des gagnants avant la fin du mois d'octobre 2018 par voie postale, à l'adresse qu'ils auront indiquée sur le formulaire d'inscription au site du Cercle Gallimard de l'enseignement.

Sauf à ce qu'ils manifestent expressément une volonté contraire le moment venu, du seul fait de leur participation au Concours et de l'acceptation de leur dotation, les gagnants autorisent la Société à utiliser leurs nom, prénom, ville, département de résidence et lot gagné, dans toute communication et promotion sur le site internet de la Société et sur tout site, réseau social etc., sans qu'aucun droit à rémunération ne puisse être réclamé.

#### **6. Force du présent règlement**

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement à ce règlement par un participant entraînera l'annulation immédiate de sa participation et l'obligation de restituer ou rembourser toute dotation reçue entre-temps le cas échéant.

Le présent règlement est déposé via [depotjeux](http://www.depotjeux.com) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice et Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com> et à l'adresse [www.cercle-enseignement.com/gueule-du-loup](http://www.cercle-enseignement.com/gueule-du-loup)

La responsabilité de la Société ne saurait en aucun cas être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

En cas de modification du présent règlement par la Société, un avenant sera publié par annonce en ligne sur le site [www.cercle-enseignement.com/gueule-du-loup](http://www.cercle-enseignement.com/gueule-du-loup) et déposé auprès de l'étude d'huissier précitée.

Cet avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne.

### **7. Remboursement des frais de jeu**

Le Concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat.

Les frais exposés par les participants pour les seules nécessités de leur inscription pourront être remboursés sur simple demande de ces derniers, tous les autres frais - exception faite de ce qui est dit à l'article 4 - (tels que les frais de recherche et documentation, de matériels informatiques, etc.) restent à la charge des participants.

Le remboursement des frais de connexion est forfaitaire, calculé sur la base d'une connexion de 3 minutes à seize centimes d'euros (0,16€) TTC la minute (coût moyen d'une communication locale), soit 48 centimes d'euros (0,48 €) TTC par participant.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à la société organisatrice.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Pour obtenir ce remboursement, le participant devra en faire la demande écrite par courrier postal adressé à l'adresse suivante : Cercle Gallimard de l'enseignement, Concours « Dans la gueule du loup », 5 rue Gaston-Gallimard, 75007 Paris, en joignant impérativement les pièces suivantes :

- photocopie d'une pièce d'identité
- facture détaillée de l'opérateur télécom du participant, en précisant la date et l'heure de sa connexion au site internet concerné (la Société conservera en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie du site pour chaque participant au Jeu)
- Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée, ou reçue après le 21 novembre 2018 minuit (le cachet de la poste faisant foi), sera considérée comme nulle.

Les participants bénéficiant d'abonnements "Forfaits Illimités" ne pourront réclamer ce remboursement du fait de leur connexion au site de la Société.

Les frais postaux exposés seront remboursés à la demande du participant au tarif lent en vigueur.

Les remboursements seront effectués par virement dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant celui de la réception de la demande.

## **8. Données personnelles**

Conformément au Règlement européen n°2016/679, la Société informe les participants que la validité de leur participation est soumise à la fourniture de certaines de leurs données personnelles (cf article 3 du présent règlement) nécessaires à la mise en œuvre du Concours et à l'exécution du présent règlement.

Les Données personnelles collectées directement sont les suivantes :

- prénom et nom du Participant ;
- date de naissance du Participant ;
- adresse du Participant ;
- adresse email du Participant ;
- profession du Participant ;
- d'autres détails que l'Utilisateur peut envoyer ou qui peuvent être compris dans les informations transmises à travers le Site.

En participant au Concours, le Participant est informé qu'il consent au traitement de ses Données personnelles selon les finalités qui lui sont précisées.

Les données personnelles, qui font l'objet d'un traitement informatique, sont destinées au responsable du traitement et ne pourront être transmises par celle-ci qu'à ses prestataires, notamment à celui assurant l'acheminement des dotations, sauf accord exprès des participants qui auront consenti à recevoir des messages publicitaires par voie électronique.

Ces données seront conservées par la Société pendant toute la durée du Concours et pour une durée maximale de trois (3) ans à compter de leur collecte.

Le participant dispose sur ses données auprès du responsable du traitement, Valérie Pabst, Responsable du Cercle Gallimard de l'enseignement, Editions Gallimard, 5 rue Gaston-Gallimard, 75007 Paris, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement quant à ses données. S'ajoute à cela le droit pour le participant d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, la CNIL pour le territoire français, selon les conditions et modalités prévues par le Règlement précité. La Société dispose également d'un délégué à la protection des données dont les coordonnées sont les suivantes : DPO Groupe Madrigall, 5 rue Gaston Gallimard – 75007 Paris, [dpo@madrigall.fr](mailto:dpo@madrigall.fr).

Dans le cadre du Jeu, la Société Organisatrice, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du Participant, pendant toute la durée du jeu, telles que ses nom, prénom, pseudonyme et adresse e-mail (ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de confidentialité <http://www.gallimard.fr/Footer/Politique-de-confidentialite>, la société organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités

### **9. Loi applicable**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite auprès de la société organisatrice à l'adresse indiquée dans l'article 1. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.